



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION

Portant sur la signature d'un bail civil entre la ville d'Autun et l'association « Spectacle Historique d'Autun »

N° 038/2026 – DST

**Le Maire de la Ville d'Autun,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté du maire n°351 du 11 juin 2025 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée à l'Action Cœur de Ville, à l'occupation du domaine public, à la vie du citoyen, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, aux ressources humaines et à la protection fonctionnelle ;

**Vu** l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22 du même code ;

**Vu** le bail civil joint ;

**Considérant** la demande de Madame Pauline RIPPINGER, Présidente de l'association « Spectacle Historique d'Autun », de pouvoir occuper des locaux municipaux afin d'exercer les activités de l'association.

**Considérant** la politique de la ville de soutenir le tissu associatif local.

**Article 1<sup>er</sup> :** **AUTORISE** la signature d'un bail civil avec l'association « Spectacle Historique d'Autun », portant sur un local situé au Théâtre Romain à Autun.

**Article 2 :** **PRECISE** que l'occupation est consentie de manière provisoire et révocable, pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2026** au **31 décembre 2027**.

**Article 3 :** **DIT** que la présente autorisation est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de **150 €** (cent cinquante euros) charges comprises.

**Article 4 :** **PRECISE** que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 4 février 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1<sup>ère</sup>

Madame Cathy NICOLAO

